

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 17 décembre 2015**

**DCM N° 15-12-17-14**

**Objet : Désaffection, déclassement et cession d'un volume en surplomb du domaine public situé à l'angle rue Charles Pêtre et rue du XXème Corps Américain.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La société JAUMONT CONSTRUCTION a obtenu le permis de construire un ensemble immobilier de 20 logements à l'angle des rues Charles Pêtre et du XXème Corps Américain.

Une partie de cet ensemble se situant en surplomb du domaine public communal, la vente des logements est de ce fait subordonnée à la cession de la partie concernée par ces volumes.

Il est donc proposé de désaffecter les volumes en surplomb du domaine public sur une hauteur de 5 étages côté rue Charles Pêtre et de 4 étages côté rue du XXème Corps Américain correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m<sup>2</sup>.

Le domaine public communal étant inaliénable, il est nécessaire de procéder au déclassement de ces biens préalablement à leur cession.

Il est donc proposé de déclasser et de céder à la société JAUMONT CONSTRUCTION les volumes précités correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m<sup>2</sup> au prix de 450 € HT le m<sup>2</sup>, soit une somme approximative de 28 800 € HT.

Par ailleurs, la construction de l'immeuble requiert l'empiètement des fondations sous le trottoir ; une servitude de tréfonds sera donc constituée sur les volumes restant propriété de la Ville de Metz sur la base de la redevance qui sera établie par le service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** l'accord de la société JAUMONT CONSTRUCTION,

**VU** l'évaluation du service France Domaine,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- de désaffecter le volume en surplomb du domaine public sur une hauteur de 5 étages côté rue Charles Pêtre et de 4 étages côté rue du XXème Corps Américain correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m<sup>2</sup>.

**DECIDE :**

- de déclasser et de céder à la société JAUMONT CONSTRUCTION – 21, rue Roederer à Metz ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, les droits à construire correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m<sup>2</sup> à l'angle des rues Charles Pêtre et du XXème Corps Américain.
- de réaliser cette opération moyennant le prix de 450 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant approximatif de 28 800 € HT, le prix réel, déterminé après arpentage, étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique.
- de constituer une servitude de tréfonds sur les volumes restant propriété de la Ville de Metz sur la base de la redevance qui sera établie par le service France Domaine.
- de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte et de constitution de servitude, droits et honoraires de notaire.
- d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière

Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35    Absents : 20

Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**